



## MAIRIE de BELLOT

☎ Mairie : 01.64.04.81.98  
☎ Secrétariat : 01.64.04.44.33  
☎ : 01.64.04.80.63  
📧 : mairiebellot@orange.fr

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi 11 octobre à 20h30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au syndicat des secrétariats de la Vallée du Petit Morin, sous la présidence de M. François HOUSSEAU, Maire.

**Date de convocation** : 04 octobre 2019

**Présents** : M. François HOUSSEAU, Mme Sandrine LETOLLE – M. Roger DARDART– Mme Christine MOREAUX - Mme Muguette AUBISSE – M. Gérard COLOMBO - M. Alexis DEPRez - M. Frédéric DUGUET - M. Laurent MIGNARD.

**Absent(s)** : Alfred FONTAINE - Mme Sylvie LAROCHE DJOUADI - Mme Gabrielle MAILLARD

**Pouvoirs** : Mme Joëlle LEGENDRE MORISSE donne pouvoir à M. Laurent MIGNARD, M. Patrick SUDRES donne pouvoir à M. François HOUSSEAU,

#### **1/ Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L2121-15 du code Général des collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal, Mme Sandrine LETOLLE a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

#### **2/ Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

1. Concernant les remarques de Monsieur Mignard sur GEM API ce dossier est complètement différent de la question du transfert de compétence sur l'assainissement collectif à la CC2M, ce point sera abordé en question diverse de ce compte-rendu.

2. Remarque de Monsieur Mignard sur le conseil du 5 juillet 2019. Après validation par le conseil, l'intégralité des propos de Monsieur Mignard sont présentés dans ce compte-rendu : le maire précise que la préfecture a rendu ce budget exécutoire en date du 1er juillet et rappelle à l'assemblée que la commune n'est pas sous tutelle ou en réseau d'observation. Le maire indique qu'il n'y aura pas de délibération sur ce budget mais uniquement sur le taux des 3 taxes locales (habitation foncier bâti et foncier non bâti) qui n'augmenteront pas (hormis l'inflation). Monsieur Laurent Mignard se félicite de l'audit mené par la CRC qui a en effet trouvé des solutions pour éviter l'augmentation de 30 % des impôts présentée par le maire dans sa proposition de budget du 17 avril.

Le maire et le Conseil débattent du cadre fixé par la CRC.

Le Maire indique que la CRC a validé l'ensemble des engagements pris par la commune (travaux post inondations). M. Laurent Mignard précise toutefois que le budget imposé à Bellot est d'une grande rigueur pour éviter : l'augmentation des taxes à la population, la CRC a consacré non seulement l'ensemble des ressources de fonctionnement aux investissements nécessaires, mais également le fond de roulement qui est aujourd'hui au plus bas. Il en résulte que la commune ne pourra réaliser aucun investissement supplémentaire et ne dispose plus d'aucune marge de manœuvre, notamment pour couvrir les dépenses imprévues. M. Laurent Mignard demande au maire de chercher de nouvelles économies dans les dépenses de fonctionnement, argumentant que rien n'empêche la commune de dépenser moins que le cadre imposé par la CRC.

Un débat s'engage sur la pertinence de dépenses jugées non indispensables, notamment les festivités du 13 juillet. Le maire réitère sa volonté pour la commune de célébrer la fête nationale, qui cette année sera moins ambitieuse quant aux dépenses engagées. Mme Joëlle Legendre insiste pour que ce soit revues de près les dépenses et M. Laurent Mignard demande au maire de s'engager sur un objectif d'économies pour restaurer les finances de la commune.

Le maire et son conseil sont d'accord pour faire un état des lieux du budget de la commune en septembre prochain (informations à fournir aux conseillers).

Le Conseil valide à l'unanimité le taux des 3 taxes.

Après ces remarques, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **3/ S2E77 : Extension de périmètre d'intervention sur la totalité du territoire de la commune de Bassée Montois (CCBM) – Délibération n°D-2019-5-1**

Le maire rappelle que le S2e77 est né de la fusion du SNE et du Transprovinois. Le S2e77 s'étend maintenant vers le sud de Provins. Le S2e77 intervient sur l'alimentation en eau potable, l'entretien et l'investissement (zone géographique concernant tout l'est de la Seine-et-Marne).

Le conseil valide à l'unanimité cette adhésion.

### **4/ SDESM : Travaux concernant le réseau éclairage public Programme 2020**

Le Maire rappelle les travaux qui seront fait en 2019 (horloge école + câble Tartre). Est présenté ensuite le projet du SDESM de 2020 (changement points lumineux en différents points de la commune).

Le maire et le conseil souhaite à l'unanimité repousser ce projet à 2021.

D'autres projets dont les financements ont été versés sont à réaliser en 2020.

### **5/ ENEDIS : Redevance d'occupation du domaine public d'électricité - Délibération n° 2019-5-2**

Le maire et son conseil fixent au taux maximal la redevance d'occupation du domaine public d'électricité. Pour information, les réseaux ENEDIS parcourant la commune, donnent droit à redevance.

### **6/ Groupement de commande pour la restauration scolaire : Convention financière - Délibération n° 2019-5-3**

Suite au renouvellement du marché scolaire de la restauration par le syndicat des secrétariats au nom des écoles ou SIVU, une convention financière doit être mise en place pour rembourser le syndicat des frais de procédures.

Le conseil valide à l'unanimité.

Autre point, le choix de passer de 5 à 4 aliments composant le repas fait débat. Lutte contre le gaspillage alimentaire, pas de différence. Le maire et son conseil demande la signature d'un avenant au marché pour repasser à 5 aliments.

Le conseil valide à l'unanimité.

### **7/ Trésor public : créances en non-valeur – Délibération n° 2019-5-4**

Le conseil valide à l'unanimité les créances en non-valeur de l'assainissement collectif (créances liés au décès, déménagement ou insolvabilité des personnes. Montant de 303,17 €

### **8/ Décisions modificatives - Délibération n° 2019-5-6 et n°2019-5-5**

Le conseil valide à l'unanimité les décisions modificatives concernant un surplus d'intérêts moratoires (LUCAS + WIAME = 136,05 €) et une subvention complémentaire à la Frat (+1000 €).

### **9/ Aéroports de Paris : référendum - Délibération n° 2019-5-6**

Le maire présente le projet des parlementaires demandant un référendum sur le projet de privatisation des aéroports de Paris. Il faut réunir 4,7 millions de signatures (10% du corps électoral). A ce jour, 820 000 signatures ont été recueillis. Le conseil soutient cette démarche à la majorité.

Résultats : 4 pour la motion

1 contre

6 abstentions

### **10/ Consultation pour le renouvellement du contrat d'assurance statutaires - Délibération n° 2019-5-7**

Le centre de gestion gère les contrats d'assurance des agents territoriaux. Le marché est à renouveler (assurance du personnel, temps de formation, risques décès, invalidités...).

Le conseil renouvelle à l'unanimité ce contrat.

### **11/ Adoption du RPOS assainissement 2018 - Délibération n° 2019-5-8**

Ce rapport est fait par le SIANE/SPANC et concerne les installations en ANC.

Quelques chiffres :

- Hausse de la population desservie 16154 personnes sur 38 000 habitants,
- Hausse du nombre de contrôle : 1253,
- Stagnation des installations autonomes
  - 72 % en priorité 3-4-5
  - 28 % priorité 1-2

Pour information le 11<sup>e</sup> plan de l'eau ne donne plus de subventions aux particuliers.

Ce rapport est adopté à l'unanimité

### **12/ Vote de la taxe d'aménagement**

Depuis 2011, le taux reste inchangé à hauteur de 3% pour la commune. Le maire rappelle sur quelles constructions cette taxe est appliquée (garage, abri de jardin,...). A ce jour, des terrains à bâtir sont à vendre mais sans projet réel. Le débat s'engage sur la suffisance des réseaux. Le maire répond qu'à ce jour les réseaux sont bien proportionnés. L'ensemble de la commune a été étudiée lors de la réalisation du PLU.

Le conseil valide à l'unanimité le renouvellement du taux de 3 %.

### **13/ Echange de terrain communal - Délibération n° 2019-5-9**

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'échange du terrain communal et valide la mise en place d'une consultation publique sous l'égide d'un garant de la consultation.

### **14/ Subventions complémentaires aux associations - Délibération n° 2019-5-10**

La Frab, halte-garderie de Bellot sollicite le conseil pour une nouvelle subvention de 2 000€.

Le congé parental de l'animatrice, son remplacement, le renfort temporaire par une deuxième personne et les fins de contrats ont plombé le budget de l'association.

Le conseil valide à l'unanimité la subvention demandée et rappelle l'importance de la halte-garderie avec l'école.

### **15/ Marché public – Restructuration de la mairie - Délibération n° 2019-5-11**

Suite à l'appel d'offres lancé pour la restructuration de la mairie, 2 entreprises ont répondu.

- Entreprise AJC bâtiment Verdelot
- Entreprise LUCAS SAS Ussy-sur-Marne

Suite à la réunion d'ouverture des plis, la commission a retenu l'entreprise la moins disant avec un planning de travaux et une réception pour fin 2019.

L'entreprise AJC bâtiment Verdelot a été retenue. Travaux commençant début novembre 2019.

### **16/ CC2M : Prise de compétence assainissement - Délibération n° 2019-5-12**

Suite au choix des communes de la CC2M de transférer la compétence assainissement collectif à la communauté de communes, le conseil communautaire du 19 septembre a validé la prise de compétence au 01 janvier 2020.

Le maire fait également le point du dossier la step Bellot/Villeneuve-sur-Bellot = projet prioritaire pour le département (étape = lancement du marché public, lot 1= construction de la nouvelle station d'épuration, lot 2= destruction des anciennes stations d'épuration).

### **17/ Redevance assainissement collectif 2020 - Délibération n° 2019-5-13**

Le maire rappelle les tarifs (part communal) :

- 3,15 € HT par branchement
- 1,20 € par m3 assainissement

Le conseil, à l'unanimité, maintient ces taux pour 2020.

### **18/ Mail administré**

Opposition agriculteur contre administré ayant des terrains à bâtir (pancartes dans les champs, pneus...)

C'est une affaire de droit privée avec procédure juridique en cours.

Le maire n'a pas de solutions directes, mais suit le dossier.

Pour rappel le PLU a été approuvé par l'ensemble des administrations. La mairie est vigilante sur l'ensemble des déclarations déposées (DP, PC, CUa...).

## 19/ Questions diverses

Le maire fait le point des travaux en cours

- Pour Monsieur DARDART : Son entrée privative a été refaite par l'entreprise Colas. Ce dernier a eu un devis personnalisé et il a personnellement réglé la facture (respect des élus).
- Travaux S2e77 : l'avenue de Rebais est terminée, les travaux sont sur la D46, finis le 19 octobre. Début des travaux avenue de la Ferté-Gaucher pendant les vacances jusqu'en fin d'année. Dans un même temps, réfection parking école et trottoir pendant les vacances également (entreprise Colas = accord du 15 octobre).
- Gemapi : demande de M. Laurent Mignard

Pour rappel : les eaux de ruissellement et érosion ne relèvent pas de la compétence Gemapi.

Le maire rappelle le nettoyage en amont du Ru de ville et de nombreux points en embâcles.

Le maire reste en étroite contact avec les services de l'Etat et monsieur Berroir de la DDT.

La CC2M ne modifiera pas son calendrier (zonage grand Morin) : réponse conseil communautaire du 19 septembre.

Dans sa préparation du SDA, Icape et Stratorial préparent un volet « eaux pluviales et eaux de ruissellement » propre à chaque commune.

En résumé, Monsieur Mignard demande que soit poursuivi le travail sur la prévention des risques d'inondations

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

Bellot, le 11 octobre 2019

Le Maire,

François HOUSSEAU



*Fausneau*